



PREFET DE LA MOSELLE

**Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau**

Dossier suivi par : Patricia DI LORETO
Tél. : 03 87 24 31 29
Fax : 03 87 24 31 72
Mél : patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

Réf. : DLP- ASPE – L9

**Monsieur le Président de la Régie
d'Assainissement de la ville de Phalsbourg**

**Mairie de Phalsbourg
Place d'Armes
57370 PHALSBOURG**

**Objet : Dossier de déclaration
Epanchage de boues de la STEP de Phalsbourg
Accord avant le délai de 2 mois**
PJ : Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Metz, le **15 AVR. 2015**

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **L'épandage des boues de la station d'épuration de Phalsbourg Nord**

pour lequel un récépissé de dépôt de dossier de déclaration n° 57-2015-00016 vous a été délivré en date du 26 février 2015, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Les copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie des communes de Danne et Quatre Vents, Mittelbronn, Phalsbourg et Vilsberg, où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie de Phalsbourg.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois, et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise à :
- Chambre d'Agriculture de la Moselle
64 av André Malraux – CS 80015
57045 METZ

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau

Valérie ANTOINE-POTIER